



«Partenaires dans la Cité »

Année 2014/2015

Président

Jean Louis ROGIER

34 chemin Tartary
07200 - Aubenas
ets.rogier@wanadoo.fr
06 . 70 . 52 . 39 . 26

Vice Président

-

Secrétaire

Almé BRITO

Les Grandes Vignes
07200 - VESSEAUX
alme.brito@orange.fr
06 . 71 . 28 . 58 . 24

Trésorier

Michel VEYSSEYRE

4, chemin de le Rocaille
07200 - Aubenas -
06 . 10 . 83 . 29 . 28

Chef Protocole

Jean Claude DUMAS

Quartier Chantelauze
07170 - Villeneuve de Berg -
dumas.jeanclaude@wanadoo.fr
06 . 10 . 58 . 44 . 25

Immediat Past-Président

Benoît MONTICCILO

Quartier Serre Longe
07170 - Villeneuve de Berg
benoit.monticciolo@neuf.fr
06 . 86 . 99 . 05 . 90



Réunions du club :

Le 1^{er} jeudi à 20h

Le 3^è jeudi à 19h



<http://lionsaubenasbasviv.free.fr/>

Aubenas le 25 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Pour son 7^{ème}. Marché du Terroir et de l'Artisanat, qui aura lieu le samedi 21 mai 2016 au Parc du Casino de Vals les Bains, organisé par le Lions Club, nous avons décidé de le réserver uniquement aux producteurs et aux créateurs dans une ambiance conviviale et festive

C'est pourquoi, nous nous engageons en vous sollicitons pour cette 7[°] manifestations et vous demandons de répondre le plus rapidement possible aux questionnaires ci-joint, car les places seront limitées et les premiers seront retenues.

Date de réception des Inscriptions est donc primordiale
La date buttoir pour ses inscriptions est fixée au 30 mars 2015.

Si vous avez des questions n'hésitez pas me contacter
" Benoît MONTICCILO 06 86 99 05 90 "
" Responsable de la manifestation "

Dans l'attente de votre réponse pour cette rencontre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profonde gratitude et de bien venue.

Benoît MONTICCILO



7^{ème} MARCHE DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT - VALS LES BAINS
SAMEDI 21 MAI 2016

Fiche d'inscription à renvoyer au plus tard le 30 Mars 2016

A renvoyer à Benoît MONTICCIOLO - Quartier Serre Longe - 07170 Villeneuve de Berg -
Tél: 06 86 99 05 90

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse mail :

Nature de la production ou de création :
.....

Lieu de fabrication ou de la production :

Longueur de stand: Joindre dès l'inscription n° de Siret :

Statut professionnel : Artiste MDA - Artiste libre - Artisan Chambre des Métiers

ENGAGEMENT :

Je soussigné,

Atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement du Marché du Terroir et de l'Artisanat, organisé par l'Association Lions Club " Aubenas Bas Vivarais" le samedi 21 mai 2016 au parc du casino à Vals les Bains et en accepter tous les articles.

Je m'engage à respecter toutes les consignes, mesures d'ordre et de sécurité données par les organisateurs.

Je joins deux chèques à l'ordre " Lions Club Aubenas Bas Vivarais " :

- Un d'un montant de€ pour l'emplacement de 25 € pour 3 mètres plus 5 € par mètre supplémentaire,

- Un de 50 € pour la caution.

- Inscription pour un plateau repas coût 10 € Nombre de personnex 10 € =

Fait à..... Le

Signature



REGLEMENT MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT DE VALS LES BAINS

Article 1 : Le marché du terroir et de l'artisanat organisé par le Lions Clubs "Aubenas Bas Vivarais" aura lieu le samedi 21 mai 2016 de 9h à 19h parc du Casino de Vals les Bains.

Le marché est réservé uniquement aux producteurs, créateurs et artisans.

Seules les créations artisanales et les productions des exposants présents peuvent être vendues sur le marché. Aucune revente n'est autorisée. Pour les exposants, il est demandé avec la fiche d'inscription, le numéro du Siret et le statut professionnel.

Article 2 : Horaires d'ouverture et de fermeture, emplacement.

L'accueil se fera à partir de 7h30 et l'installation du stand devra être terminée à 9h.

Les véhicules peuvent éventuellement rester derrière les emplacements.

Aucun départ ne pourra s'effectuer avant 19h.

L'emplacement est attribué à la réservation par l'équipe associative. Aucun changement ne sera accepté.

Les exposants ne peuvent pas s'installer sur le marché sans y avoir été autorisés par les responsables de l'organisation du marché.

Chaque exposant veillera à l'environnement autour de son emplacement et s'engage à ne laisser aucun déchet après son départ.

Article 3 : Inscription et admission.

La participation financière des exposants, sous forme de deux chèques à l'ordre de l'association Lions Clubs "Aubenas Bas Vivarais"

- Emplacement : 25€ pour 3 mètres linéaires plus 5€ par mètres supplémentaire.

- Chèque de caution : 50€ qui sera restitué le soir du marché.

" Les bénéficiaires de cette participation iront aux œuvres sociales du Lions Club (enfants malades dans les Hôpitaux) "

Si un exposant ne vient pas sur le marché du terroir et de l'artisanat, l'association encaissera le chèque d'inscription pour l'emplacement ainsi que le chèque de caution.

La fiche d'inscription doit être remplie, signée et renvoyée à Benoît MONTICCIOLO avant le 30 mars 2016 dernier délai. Elle doit être accompagnée de deux chèques (emplacement plus caution).

Les inscriptions se feront en fonction de leur date de réception.

Toute réservation implique l'acceptation totale du règlement du marché.

Article 4 : Assurance et responsabilité

L'Association ne couvre aucun risque concernant les exposants, leurs responsabilités civiles étant engagées.

L'Association décline toute responsabilité concernant les dommages et préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelques causes que ce soit.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Le Past. Président du Lions Club Aubenas Bas Vivarais